

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou
Tél.: +229 21 30 25 70
info@travail.gouv.bj
www.travail.gouv.bj

**Le Ministre du Travail et de la
Fonction Publique**

N° 002 MTFP/DC/SP-C

**Président du Comité Électoral
National**

COMMUNIQUÉ RADIO ET TÉLÉDIFFUSÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Président du Comité Électoral National communique:

Dans le cadre de l'organisation de la troisième édition des élections professionnelles nationales, il sera procédé à l'affichage des listes électorales provisoires sur les lieux ci-après :

- les ministères ;
- les institutions de la République;
- les mairies ;
- les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin;
- le siège du Conseil National du Patronat du Bénin ;
- le siège de la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin ;
- la Bourse du Travail.

De même, ces listes électorales pourront être consultées sur le site internet du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, à l'adresse www.travail.gouv.bj.

Pour toutes informations ou préoccupations, veuillez contacter les numéros suivants: 21 30 66 54, 21 31 85 39 et 21 31 56 36.

Tous les travailleurs concernés, les responsables des services publics, les chefs d'entreprises et d'établissements sont invités à consulter ces listes sur

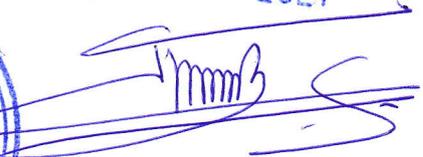
les différents lieux indiqués pour compter du mardi 12 au jeudi 14 janvier 2021, de 08 heures 30 minutes à 17 heures, ou sur le site du Ministère du Travail et de la Fonction Publique en vue d'apporter les corrections nécessaires.

Au cours de la même période, des équipes seront déployées sur l'ensemble du territoire national et sillonneront les lieux d'affichage des listes provisoires en vue de recueillir les éventuelles observations.

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique compte sur la collaboration de tous les acteurs concernés pour la réussite de l'opération.

Cotonou, le 08 JAN 2021




Adidjatou A. MATHYS